

ARRETE N° 2012- 167

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;

Vu les statuts de l'Université Paris Ovest Nanterre la Défense ;

Vu l'information du Conseil Scientifique du 22 mars 2011, relative à la nomination de Monsieur **Ismaël OMARGE**, Directeur du Centre d'Etudes Juridiques Européennes et comparées (CEJEC) ;

Vu l'information du Conseil Scientifique du 11 octobre 2011, relative à la nomination de Madame **Laurence SINOPOLI**, Directrice Adjointe du CEJEC ;

ARRETE

Article 1 :

Spécimen
de signature :

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Ismaël OMARJEE**, Directeur du Centre d'Etudes Juridiques Européennes et Comparées (CEJEC), à l'effet de signer au nom de la Présidente et dans la limite de ses attributions :

- les actes et décisions relatifs au fonctionnement du laboratoire ;
- les ordres de mission de la fonction « recherche » ;
- les actes nécessaires à l'exécution des recettes et des dépenses du budget des unités budgétaires RLAB, RFON et RLUC dans la double limite de 30 000 € HT par engagement et de la disponibilité des crédits.

Est exclue de la présente délégation la signature des conventions et des contrats de recrutement de personnel.

Spécimen de
Signature :

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ismaël OMARJEE, délégation de signature est donnée à **Madame Laurence SINOPOLI**, Directrice Adjointe du Centre de Droit International de Nanterre (CEJEC), dans les mêmes limites que Monsieur Ismaël OMARJEE.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services, la Directrice des Ressources Humaines et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur les sites Internet et Intranet de l'université.

Fait à Nanterre,
Le 03 avril 2012
Le Président,

Jean-François BALAUDE